

Exprimons notre liberté !

À l'occasion du concours d'écriture d'articles de la Fédération Française pour L'UNESCO, la rédaction du journal du collège pousse un coup de gueule contre le manque d'accès à l'expression des jeunes.

Sois jeune et tais-toi !

Nous les jeunes et surtout les mineurs, avons beaucoup moins l'opportunité de nous exprimer, ne serait-ce que par le droit de vote, lui, réservé aux majeurs. Nous manquons aussi de crédibilité auprès des adultes même quand nous nous exprimons sur des sujets qui nous concernent, la réforme des collèges par exemple. Nous ne sommes peut être pas les mieux placés au journal de notre collège car nous avons l'occasion d'exercer notre liberté d'expression grâce aux différentes activités mises en place dans notre établissement. Du club radio à la classe presse en passant par le club journal qui publie le Rédact'heure, le club UNESCO et le goûter philo ; nous avons donc de nombreuses opportunités d'exprimer nos opinions et débattre ensuite dessus. Cependant sur 650 élèves cela ne concerne pas plus d'une cinquantaine d'élèves sur quatre niveaux. Dans la plupart des établissements en France et dans le reste de l'Europe, ces différentes tribunes de paroles n'existent pas alors que tout les jeunes ont des choses dire dans pleins de sujets différents comme leur vie ou le monde qui les entoure.

Faut-il



rester dans
le silence ?

Nicolas

Pas sérieux, les jeunes ?

Nous souffrons d'un déficit de crédibilité auprès des adultes. D'abord, avec nos parents : si on cherche à entrer dans un débat sur un sujet sérieux tel que le système politique actuel ; peu importe la justesse de notre argumentation, son sens ou le fait qu'elle ait été mûrement réfléchi ; nous serons tout de même regardés de haut et envoyés aux seconds plan. Peut être même que certains adultes nous riront au nez : auraient-ils une sensation de supériorité ou un ego surdimensionné ? Nous considèrent-ils comme des enfants au sens étymologique, (*infans*) et que par conséquent nous ne parlons pas et notre parole n'est absolument pas reconnue. Pourtant l'article 13 de la convention internationale des droits de l'enfant stipule que « l'enfant a le droit d'exprimer son opinion ... ».

Notre parole dans les médias

Nous avons du mal à nous faire entendre car on ne s'intéresse même pas à notre avis ; pour illustrer ces propos, prenons ceci : durant les différents débats sur la réforme du collège, des parents, des professeurs et des « experts » ont été interviewés ; mais bizarrement nous n'avons entendu aucun collégien sur le sujet (qui sont tout de même les principaux concernés). Les journalistes ne devraient-ils pas plus nous demander notre avis sur des sujets qui concernent les citoyens ? Il y a pourtant des mairies comme celle de Véretz en Indre-et-Loire qui se sont dotées d'un conseil municipal des jeunes où, ceux-ci ont généralement un rôle d'observation et une

fonction consultative. Parfois, la possibilité d'organiser des petits événements comme des concerts ou des clubs leur est offerte.

La jeunesse tenue en laisse...

Pour améliorer l'accès aux jeunes à la liberté d'expression, il faudrait nous laisser la parole dans les médias et dans les établissements scolaires en créant plus de moyens d'expression (journal papier et/ou radio collégienne) pour ainsi prendre en compte notre avis. En 2016, le Ministère de l'Éducation Nationale a demandé qu'il y ait un média réalisé par les élèves dans chaque établissement, mais sans en donner les moyens nécessaires... Les « anciens » disent de nous que nous sommes l'avenir de la France alors laissez nous prendre notre avenir en main grâce à la liberté d'expression et prenez en compte nos idées.